

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2010 (20h30)

Etaient présents : MM. Gérard CROZIER, Maire, Jean-Michel CHAGNON, Mme Catherine BESSON, M. Jean-François DURAND, Mme Jocelyne CASTON, M. Guy VIGLIOCCO, adjoints, M. Bernard VINCENT, Mmes Martine COTTE, Bernadette GOLIN, MM. Denis CORNILLON, Christian SIRON, Bernard COMTE, Olivier MIGNEREY, Jacky COLLIGNON, Albert PETIT, Mmes Martine DEUS, Corinne RINGUENOIRE.

Etaient excusées : Mme Roselyne RASPAIL (procuration donnée à Jocelyne CASTON).

Secrétaire de séance : Mme Bernadette GOLIN.

La lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal précédente n'a soulevé aucune observation.

SECURISATION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

Réalisation d'un forage de reconnaissance

La ressource en eau potable de la Commune est limitée à un seul puits d'une dizaine de mètres de profondeur, situé Quartier La Gare, en bordure de la rivière Drôme. Ce puits capte la nappe d'accompagnement de la Drôme. Le niveau d'eau étant peu profond, la ressource est vulnérable vis-à-vis d'éventuelles pollutions de surface. Le Maire rappelle que la Commune s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de sécurisation et de diversification de sa ressource. Elle a d'abord renforcé ses capacités de stockage par la construction d'un second réservoir d'eau, et puis envisagé d'autres ressources possibles, comme l'exploitation du forage de « Borne », la connexion avec un autre réseau ou encore la réalisation d'un second captage. Compte tenu des besoins quantitatifs et qualitatifs de la Commune, cette troisième solution semble la plus appropriée. Une étude hydrogéologique conduite par IDEES EAUX en 2007 indiquait déjà cette perspective comme réalisable. Le coût d'un forage de reconnaissance est estimé à environ 100 000 Euros HT. Des aides financières peuvent être attribuées, mais dans l'attente d'une confirmation officielle des services de l'Etat, du Conseil général et de l'Agence de l'Eau, le Maire demande aux conseillers l'autorisation de poursuivre ses démarches auprès des financeurs potentiels, d'affiner le plan de financement avant de lancer une procédure de mise en concurrence. Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité l'exposé du Maire, l'autorise à poursuivre ce projet et ses démarches, et inscrit au budget eau et assainissement 2010, la dépense prévisionnelle.

CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE : Tarifs 2010-2011

Chaque année les tarifs des repas servis à la cantine scolaire sont fixés par le Conseil. Le Maire rappelle ceux actuellement en vigueur : repas enfant 3,30 €, tarif « hors délai » 5,25 €, tarif PAI (plan d'accueil individualisé) 1,60 € et repas adulte 6,70 €. Ce service a toujours été déficitaire. La prise en charge de ce déficit dans le budget général fait partie de l'action sociale de la Commune. Cela n'empêche pas, précise M. le Maire, de rechercher des solutions ou des améliorations pour limiter le déficit et faciliter la distribution des repas aux enfants. Une réflexion est engagée et la Municipalité se tient prête à expliquer les choix qui seront faits ainsi qu'à répondre aux questions des parents d'élèves. Elle est aussi attentive aux difficultés financières que pourraient rencontrer certaines familles. Pour l'heure, le Maire présente les nouveaux tarifs applicables à la rentrée 2010 : repas enfant 3,40 €, tarif « horsdélai » 5,40 €, tarif PAI (plan d'accueil individualisé) 1,65 € et repas adulte 7,00 €. L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

VENTE DE LA PARCELLE ZO n° 80 « Les Burdins »

Commune d'Alex / Mme et M. Jean-Pierre BRAVAIS

M. le Maire rappelle aux conseillers que la parcelle ZO n° 80 avait été achetée par la Commune en 1963 à Mme Jeanne FEROTIN, au prix de 1 000 francs, afin d'y implanter une station de pompage d'eau potable. Celle-ci n'étant plus utilisée depuis de nombreuses années, M. Jean-Pierre BRAVAIS (héritier de l'ancienne propriétaire) souhaiterait racheter la parcelle et ainsi supprimer l'enclave créée à l'époque sur son terrain. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de céder la parcelle ZO n° 80 « Les Burdins » d'une surface de 530 m² (zone agricole), à Mme et M. Jean-Pierre BRAVAIS, domiciliés 26 Route de Crest, la Butte, au prix de 800 Euros, conforme à l'estimation de France Domaine. Les frais seront supportés par l'acquéreur et le dossier transmis à Maître Olivier COMBE-LABOISSIERE, notaire à Portes-lès-Valence. Mme et M. Jean-Pierre BRAVAIS s'engagent en outre à sécuriser les abords de l'ancienne installation de pompage en attendant que les équipements soient retirés par la Commune.

BUDGET 2010 – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Maire rappelle aux conseillers que le budget prévisionnel a été adopté le 12 avril 2010 et qu'un ajustement des crédits est nécessaire. Il indique tout d'abord que le montant de la subvention FDAC liée aux travaux de voirie 2010 lui a été récemment notifié. Le Département alloue à la Commune la somme de 20 750 €, soit 9 750 € de plus que la subvention 2009 sur laquelle s'était basé le Conseil pour élaborer le budget. Compte tenu en revanche de la modification des critères réglementaires de répartition du Fonds Départemental des Taxes Additionnelles aux droits d'enregistrement, le Département octroie à la Commune, pour l'exercice 2010, la somme de 3 990 € au lieu de 8 395 € habituellement versés. Les crédits nouveaux à inscrire au budget 2010 s'élèvent donc à : 5 345 €. Le Maire propose d'augmenter les dépenses de matériel informatique à hauteur de 1 500 € pour pouvoir remplacer l'ordinateur du Syndicat d'Initiative, et renouveler quelques onduleurs en Mairie. Il propose également de verser 350 € de subvention complémentaire à l'association Mémoire d'Alex pour participer à l'élaboration du livre sur le monde rural à Alex, et 163 € à la Bibliothèque pour palier l'augmentation des dépenses de personnel 2009. Enfin, il propose d'affecter le solde de 3 332 € à l'article 605 Achat de matériel, en prévision des travaux de câblage téléphonique restant à réaliser à la Z.A. Mouret.

DIVERS

• Intervention des adjoints et présidents de commissions

Mme Jocelyne Caston, adjointe déléguée à la culture et à la communication, indique qu'un bulletin municipal est en préparation et sera distribué à la rentrée.

M. Jean-François DURAND, adjoint délégué à la voirie, rappelle qu'il a été nommé référent communal et intercommunal en matière d'ambrosie, qu'à ce titre il bénéficie d'informations et de formations régulières sur ce point. Il détaille les caractéristiques et les nuisances de cette plante particulièrement allergisante et illustre son discours par un diaporama, disponible sur le site Internet de la Commune : www.mairie-alex.com. Il ajoute pour terminer que le secrétariat de Mairie prendra en considération tout signalement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 22h30.